



A

Modernisation de l'hôtel Terminus de la gare de Lyon -

ttre S.N.C.F. à la S.H.T.

|          |          |    |           |
|----------|----------|----|-----------|
| (s) C.D. | 14.11.39 | 33 | Q.div. c) |
| (s) C.A. | 29.11.39 | 11 | IIbis     |
|          | 9.12.39  |    |           |

HOTEL TERMINUS DE LA GARE DE LYON

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D 960/6

96 n° 2228

Paris, le 9 décembre 1939

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu solliciter le concours financier de la Société Nationale des Chemins de fer en vue d'assurer, ..... la modernisation de l'Hôtel Terminus de Lyon.

.....

Quant à votre demande relative à la modernisation de l'Hôtel Terminus de Lyon, la S.N.C.F. est disposée à vous autoriser à réaliser, dès à présent, jusqu'à concurrence d'une dépense de 65.000 fr, le programme d'améliorations réduit que vous aviez envisagé.

La dépense correspondante sera prise en charge par la Société Hôtelière et Touristique du Réseau P.L.M. et lui sera remboursée, l'année suivant l'exécution des travaux, par prélèvement sur le montant du loyer payé à la S.N.C.F. pour l'établissement en cause.

Veuillez agréer, .....

Le Président du Conseil d'Administration,  
signé : GUINAND.

Monsieur le Directeur de la Société Hôtelière et Touristique du Réseau P.L.M.  
rue St-Lazare - PARIS

29 novembre 1939

QU. Ibis - Aménagement de l'hôtel  
Terminus à Lyon

(s) p. 11

Le Comité a décidé .....

b) d'autoriser la S.H.T. à exécuter la première tranche des travaux de modernisation de l'Hôtel Terminus de Lyon dans les conditions suivantes : cette première tranche, évaluée avant la guerre à 65.000 fr, serait financée et réalisée par la S.H.T. La dépense serait remboursée par la S.N.C.F. l'année suivante, par déduction sur le montant du loyer qui lui est payé par la S.H.T., et qui est proportionnel au chiffre d'affaires. Les tranches suivantes ne seraient exécutées avec le concours de la S.N.C.F. qu'autant que celle-ci estimerait l'opération rentable pour elle d'après les justifications fournies par la S.H.T. sur les résultats obtenus à la suite des travaux de la première tranche.

QUESTIONS DIVERSES

c) Subvention aux Etablissements de haute montagne pour 1939

F.V. court (s)

.....  
M. ARON rapporteur .....

4°) La Société Hôtelière et Touristique du P.L.M. (S.H.T.)  
demande ..... une aide pour la modernisation de l'hôtel Terminus de Lyon, qui manque de salles de bains et d'installations sanitaires. Une première tranche de travaux, évaluée avant la guerre à 65.000 fr, serait financée et réalisée par la S.H.T. La dépense serait remboursée par la S.N.C.F. l'année suivante, par déduction sur le montant du loyer qui lui est payé par la S.H.T., et qui est proportionnel au chiffre d'affaires. Les tranches suivantes ne seraient exécutées avec le concours de la S.N.C.F. qu'autant que celle-ci estimerait l'opération rentable pour elle d'après les justifications fournies par la S.H.T. sur les résultats obtenus par les travaux de la première tranche

M. ARON est d'avis de donner satisfaction à la demande de la S.H.T.;.....

Le Comité décide :

.....  
2°) d'autoriser la S.H.T. à exécuter la première tranche des travaux de modernisation du Terminus de Lyon, dans les conditions indiquées par le Rapporteur.

## QU. VIII - Questions diverses

(s) p. 36 M. Aron

Je dois signaler que M. VIALA s'intéresse très vivement à une affaire qui, à mon avis, vaut la peine d'être examinée de près : il s'agit de l'amélioration de l'Hôtel Terminus à Lyon, qui est la propriété de la S.N.C.F., et est géré par la Société Hôtelière et Touristique.

M. VIALA m'a fait remarquer, je crois non sans raison, que les installations sanitaires de cet hôtel sont très insuffisantes, puisqu'il n'y a pas de chambre avec salle de bains et qu'en remédiant à cette situation, l'exploitation pourrait être beaucoup plus rémunératrice. Un projet avait été établi avant la guerre, et M. VIALA aurait voulu obtenir une subvention pour financer ces travaux.

Mais, ainsi que <sup>le</sup>je lui ai fait remarquer, il s'agit, non de subvention, mais d'aménagements à faire, qui intéressent le propriétaire, c'est-à-dire la S.N.C.F., et j'estime que nous avons grand intérêt à améliorer la rentabilité de l'hôtel, puisque 40 % des recettes de la Société Hôtelière et Touristique nous sont versés.

M. VIALA est disposé à réaliser un programme d'améliorations réduit, s'élevant à 65.000 fr. Il prendrait à sa charge cette dépense et se rembourserait par prélevement sur la part de la S.N.C.F. dans le produit d'exploitation de l'Hôtel Terminus.

J'estime, a priori, que cette opération doit être rentable pour la S.N.C.F. Pour le préciser, il serait évidemment nécessaire de procéder à une étude moins sommaire, qui serait très difficile à l'heure actuelle, mais il me semble que nous ne nous engagerions pas beaucoup en acceptant la proposition de M. VIALA et en lui donnant notre accord pour l'exécution de cette première tranche de son programme, le remboursement se faisant par prélevement sur la part de recettes revenant à la S.N.C.F.

## QU. VIII - Questions diverses

(s) p. 36 M. Aron

Je dois signaler que M. VIALA s'intéresse très vivement à une affaire qui, à mon avis, vaut la peine d'être examinée de près : il s'agit de l'amélioration de l'Hôtel Terminus à Lyon, qui est la propriété de la S.N.C.F., et est géré par la Société Hôtelière et Touristique.

M. VIALA m'a fait remarquer, je crois non sans raison, que les installations sanitaires de cet hôtel sont très insuffisantes, puisqu'il n'y a pas de chambre avec salle de bains et qu'en remédiant à cette situation, l'exploitation pourrait être beaucoup plus rémunératrice. Un projet avait été établi avant la guerre, et M. VIALA aurait voulu obtenir une subvention pour financer ces travaux.

Mais, ainsi que je <sup>le</sup> lui ai fait remarquer, il s'agit, non de subvention, mais d'aménagements à faire, qui intéressent le propriétaire, c'est-à-dire la S.N.C.F., et j'estime que nous avons grand intérêt à améliorer la rentabilité de l'hôtel, puisque 40 % des recettes de la Société Hôtelière et Touristique nous sont versés.

M. VIALA est disposé à réaliser un programme d'améliorations réduit, s'élevant à 65.000 fr. Il prendrait à sa charge cette dépense et se rembourserait par prélèvement sur la part de la S.N.C.F. dans le produit d'exploitation de l'Hôtel Terminus.

J'estime, a priori, que cette opération doit être rentable pour la S.N.C.F. Pour le préciser, il serait évidemment nécessaire de procéder à une étude moins sommaire, qui serait très difficile à l'heure actuelle, mais il me semble que nous ne nous engagerions pas beaucoup en acceptant la proposition de M. VIALA et en lui donnant notre accord pour l'exécution de cette première tranche de son programme le remboursement se faisant par prélèvement sur la part de recettes revenant à la S.N.C.F.

M. BOUFFANDEAU - En fait, les travaux seront à la charge de la S.N.C.F.

M. ARON - C'est exact, mais vous serez d'accord avec moi pour estimer qu'un hôtel dépourvu de salle de bains est sans valeur aujourd'hui. Il me semble qu'il est avantageux de dépenser 65.000 fr pour améliorer sur ce point un hôtel par ailleurs bien situé. On verra ensuite si l'opération est rentable et s'il y a lieu de poursuivre la modernisation entreprise.

M. LE BESNERAIS - Je n'ai pas d'objection à formuler à cette proposition, tendant à l'avance des sommes nécessaires par la Société intéressée, et leur remboursement sur la redevance qu'elle nous doit.

M. ARON - Je n'ai pas, en définitive, d'objection à ce que l'on verse une subvention de 50.000 fr à la S.H.T. au titre des installations du Mont-Revard, bien que je ne crois pas qu'elle se justifie, puisque nous allons donner, par ailleurs, entière satisfaction à cette Société pour les travaux d'amélioration de l'hôtel Terminus de Lyon.

M. René MAYER - Je ne saisis pas très bien le lien qui existe entre l'aménagement de l'hôtel Terminus de Lyon et la subvention au titre du Mont-Revard.

M. ARON - Ces différents établissements sont exploités par la même Société.

M. René MAYER - Ce n'est pas, en définitive, la Société que nous subventionnons, mais telle entreprise bien déterminée gérée par elle, savoir un établissement de haute montagne. Il s'agit là de deux opérations bien distinctes; d'une part, on nous demande de subventionner l'exploitation des installations

du Mont-Revard et, d'autre part, la Société avance l'argent nécessaire pour certains travaux/et nous la remboursons sur les recettes à venir. Je ne vois aucun rapport entre les deux questions.

M. ARON - Ce rapport est le suivant : Sur 100 fr de recettes à l'hôtel Terminus de Lyon, la S.N.C.F. reçoit 40 fr et il reste 60 fr à la Société Hôtelière et Touristique qui, les frais une fois couverts, réalise un bénéfice net de 25 fr environ. J'estime que, si la S.N.C.F. prend à sa charge certaines améliorations à apporter à l'hôtel, les recettes d'exploitation de cet établissement et, partant, la part de la S.H.T., vont se trouver augmentées. Il y a là une sorte de subvention allouée par la S.N.C.F. à la S.H.T. Que nous versions à cette Société une subvention sous une forme ou sous une autre, cela revient, en définitive, au même pour elle.

M. LE BESNERAIS. - Les deux affaires signalées sont, à mon sens, également intéressantes.

Si l'on peut, pour une dépense de 65.000 fr, moderniser les installations sanitaires de l'hôtel du Terminus à Lyon, je suis d'avis que le nécessaire soit fait.